



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	01.01.99	1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Employé/employée de cuisine	Code fonction 6.20.006
2. But de la fonction Exécuter toutes les tâches liées au service de restauration et participer aux diverses activités des cuisines.	
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none">- la mise en place et la distribution des repas à la chaîne ou en vrac;- la participation à la production, à la finition et au conditionnement des repas, selon les directives;- la préparation et le rangement des denrées alimentaires, du matériel et de l'équipement;- le nettoyage et l'entretien des locaux, du matériel et de l'équipement;- le transport et la manutention des marchandises;- le lavage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine;- la participation à diverses tâches demandées par la hiérarchie.	
4. Exigences de la fonction Une pratique professionnelle dans le domaine de la restauration.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	A	B	B	D	B	Cl. max. 04
Points	6	4	11	15	10	Total 46